



\*\*\*\*\*  
**OBJET VOTE DES SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET 2015  
DU CCAS**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015-114- feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015  
A 20H00

Le Conseil Communal d'Actions Sociales de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Président du CCAS:

**Présents** : Christophe GUITTON, Jean-François BOCQUET, Laurence NIQUET, Daniel AUDIBERT, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Viviane ESCARAVAJAL, Marcelle FOSSOUX, Louis MARIN-LAMELLET, Virginie NEUENSWANDER, Olivier VORMS

**Représentée** : Chantal MACQUET (pouvoir à Marie-Noëlle MINARD)

**Absent** : Jean-Philippe TAVARES

**Secrétaire de séance** : Daniel AUDIBERT

*Nombre de membres* : 13

*Nombre de membres présents* : 11

*Nombre de membres ayant pris part au vote* : 12

**Vu** les demandes de subventions reçues au cours de l'année 2015, il est demandé aux membres du Conseil Communal d'Actions Sociales de voter et d'attribuer les subventions suivantes :

FRANCE ALZEIMER	250.00
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	250.00

**Montant total des subventions : 500 euros**

Le Conseil Communal d'Actions Sociales après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus  
Précise que ces dépenses sont prévues au budget 2015 du CCAS



\*\*\*\*\*  
**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET 2015  
DU CCAS**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2015-114- feuillet /2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2014

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Laurence NIQUET		
Jean-François BOCQUET		
Daniel AUDIBERT		
Dominique BOUVET		
Viviane ESCARAVAJAL		
Marcelle FOSSOUX		
Chantal MACQUET		
Louis MARIN-LAMELLET		
Marie-Noëlle MINARD		
Virginie NEUENSCHWANDER		
Jean-Philippe TAVARES		
Olivier VORMS		

Date de convocation : 19/11/2015

Fait et délibéré le jour, mois  
Et an que dessus, le 01/12/2015  
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 02/12/2015

A Nonglard, le 01/12/2015  
Le Président du CCAS,  
Christophe GUITTON

**Acte télétransmis en Préfecture le 02/12/2015**